

**Direction Générale des Services / Direction des Affaires Juridiques du Domaine et de l'Administration Générale Question n° 427**

**Affaires Juridiques et du Domaine**

**REF : DAJDAJD2013040**

**Signataire : VF/SD**

Séance du Conseil Municipal du 19/12/2013

RAPPORTEUR : Jean-Yves VANNIER

**OBJET : Cession d'un bien en totalité situé 4 rue Pierre Curie à Aubervilliers sur la parcelle cadastrée A 43, au profit de Messieurs Cuneyt et Cem Aydinloglu ou tout substitué.**

**EXPOSE :**

Le maire a, par décision n° 275 du 12 octobre 2011, fait usage du droit de préemption urbain pour l'acquisition d'un bien en totalité situé 4 rue Pierre Curie à Aubervilliers sur la parcelle cadastrée A 43 d'une surface au sol de 200 m<sup>2</sup> et d'une surface utile de 504 m<sup>2</sup> au prix de 414.000 €, libre de toute occupation qui faisait l'objet d'un projet de mutation du bien en entrepôt de stockage et ce, dans un tissu pavillonnaire.

Il s'agit d'un hangar à usage d'entrepôt et d'activité d'une surface utile de 504 m<sup>2</sup>.

Il est proposé de céder ce bien à Messieurs Cuneyt et Cem Aydinloglu ou tout substitué afin d'y implanter le siège social de leur entreprise.

Messieurs Cuneyt et Cem Aydinloglu se sont engagés à acquérir ce bien au prix d'acquisition par la commune de 414.000 € majorés des frais notariés d'acquisition de 2012 soit un total de 420 000 euros hors frais notariés à la charge de l'acquéreur.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la cession du bien en totalité situé 4 rue Pierre Curie à Aubervilliers sur la parcelle cadastrée A 43 d'une surface au sol de 200 m<sup>2</sup> et d'une surface utile de 504 m<sup>2</sup> au profit de Messieurs Cuneyt et Cem Aydinloglu ou tout substitué au prix de 414.000 € majorés des frais notariés d'acquisition de 2012 soit un total de 420 000 euros hors frais notariés à la charge de l'acquéreur.

Direction Générale des Services / Direction des Affaires Juridiques du Domaine et de l'Administration Générale

Affaires Juridiques et du Domaine

REF : DAJDAJD2013040

Signataire : VF/SD

**OBJET : Cession d'un bien en totalité situé 4 rue Pierre Curie à Aubervilliers sur la parcelle cadastrée A 43, au profit de Messieurs Cuneyt et Cem Aydinloglu ou tout substitué.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article L2241-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L3211-14 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la décision de préemption n° 275 du 12 octobre 2011 ;

Vu la lettre de la commune en date du 8 novembre 2013 ;

Vu le courrier de Messieurs Cuneyt et Cem Aydinloglu en date du 19 novembre 2013 ;

Vu l'acte d'acquisition du bien en date du 3 avril 2012 ;

Vu le bon de commande relatif aux frais notariés en date du 17 avril 2012 ;

Considérant l'intérêt de céder la parcelle A 43 située 4 rue Pierre Curie à Aubervilliers au profit de Messieurs Cuneyt et Cem Aydinloglu ou tout substitué ;

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**DECIDE** de céder le bien en totalité situé 4 rue Pierre Curie à Aubervilliers sur la parcelle cadastrée A 43 d'une surface au sol de 200 m<sup>2</sup> et d'une superficie utile de 504 m<sup>2</sup> au profit de Messieurs Cuneyt et Cem Aydinloglu ou tout substitué.

**FIXE** le prix de cession à 414.000 € majorés des frais notariés d'acquisition de 2012 soit un total de 420 000 euros hors frais notariés.

**AUTORISE** le maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié relatif à cette transaction.

La recette résultant de cette cession sera imputée au 203-775-824-081

Le Maire adjoint

Jean-Yves VANNIER

Reçu en Préfecture le : 20/12/2013

Publié le 20/12/2013

Certifié exécutoire le : 20/12/2013

Le Maire Adjoint

Jean-Yves VANNIER